



ARRETE DU MAIRE

Frédéric BOCCALETTI,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR

VU L'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 Mars 2026,

VU L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal »,

VU L'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-18 et L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU L'arrêté municipal n°536 donnant délégation à Madame Élodie LE PLEUX 5ème adjointe au Maire,

CONSIDERANT La nécessité, pour la bonne marche de l'administration de procéder à la délégation suivante.

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté municipal n°536 est abrogé,

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Élodie LE PLEUX, 5ème adjointe au Maire, dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance et des actions et missions en matière de liens intergénérationnel.
A cet effet Madame Élodie LE PLEUX signe tous documents, courriers et bons de commande relatifs à cette délégation.

ARTICLE 3 : En son absence ou en cas d'empêchement de Madame Élodie LE PLEUX, 5ème adjointe au Maire, Madame Céline GUILLERMARD, Conseillère Municipale, assurera cette délégation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES, Le 07 MAI 2026



Frédéric BOCCALETTI,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR

Accusé de réception en préfecture
093-119301200-20260507-459-AI
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026